

Contrats de télécommunication mobile

Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
 Divulcation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2020-2021
 Trimestre : octobre à décembre

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coût d'acquisition trimestriel	Coût de service mensuel
		Actifs	En réserve		
Rogers	Cellulaire	464	3	- \$	11 014,50 \$
Rogers	Tablette	7	0	- \$	74,76 \$
Rogers	Clé Internet	0	0	- \$	- \$
Telus	Cellulaire	280	1	4 258,70 \$	14 232,74 \$
Telus	Tablette	18	2	- \$	220,55 \$
Telus	Clé Internet	2	0	206,96 \$	14,93 \$

Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.
 Données comptabilisées au 31 décembre 2020.